

Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat lors du débat sur une proposition de loi visant à garantir le droit, pour des détenus considérant qu'ils le sont dans des conditions indignes, de saisir le juge judiciaire. Il a rappelé que la privation de liberté ne devait pas être la privation de dignité.

Il a regretté l'inaction du gouvernement suite à la décision du Conseil constitutionnel demandant qu'une loi soit élaborée à cet effet, après la condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Il a proposé de multiples améliorations à la proposition de loi de la commission des lois du Sénat.

Il a enfin insisté sur le fait que les conditions indignes de détention étaient la conséquence de la surpopulation des prisons. Et que celle-ci était elle-même la conséquence du fait qu'on continue à considérer trop souvent la détention comme la seule peine possible, alors qu'il faut développer les alternatives à la détention (travail d'intérêt général, bracelet électronique, etc.) ainsi que les aménagements justifiés de peines. Il a conclu en citant Robert Badinter pour qui « *la condition pénitentiaire est la principale cause de récidive* ».

>> [Lire l'intervention de Jean-Pierre Sueur dans la discussion générale](#)

>> [Voir la vidéo](#)

Jean-Pierre Sueur est intervenu à 51 reprises lors du débat.

>> [Lire la totalité du débat](#)

>> [Lire les dix-sept amendements présentés et défendus par Jean-Pierre Sueur](#)